

# HONORAIRES

## HONORAIRES DE GESTION LOCATIVE

**GESTION : 6,00% HT soit 7,2 % TTC** du montant des encaissements

Ces honoraires sont réduits à 5,5 % HT soit **6,6 % TTC**

- Si nous sommes syndic de la copropriété
- S'il s'agit d'une maison d'habitation
- Si 2 lots et plus sont donnés à gérer

Si 2 des 3 dernières conditions sont réalisées, nos honoraires sont de **5 % HT soit 6 % TTC**

En cas de suivi de travaux, de sinistres et de déplacement pour aider à l'ouverture ou au relevé des compteurs d'eau, de gaz et d'électricité : à la vacation, soit **84 € TTC / heure**.

En cas de suivi de travaux supérieurs à 3000 € TTC, **3.6 % TTC** pour le suivi administratif et financier du montant des travaux, réduits à **1.2 % TTC** si le mandant utilise les services d'un maître d'œuvre

**OPTION LOYERS IMPAYES et DEGRADATIONS IMMOBILIERES : 3 % TTC** du montant des encaissements

## HONORAIRES DE LOCATION

### A USAGE D'HABITATION

#### Honoraires LOCATAIRE

Honoraires de visite, de constitution du dossier du locataire et rédaction du bail = ..... **8 € / m<sup>2</sup>**

Honoraires de réalisation de l'état des lieux d'entrée = ..... **3 € / m<sup>2</sup>**

**Le montant total de ces honoraires est plafonné à un mois de loyer hors charges**

Si les coordonnées du locataire sont fournies par le propriétaire, les honoraires du locataire ne seront pas dus.

#### Honoraires PROPRIETAIRE

Honoraires de visite, de constitution du dossier du locataire et rédaction du bail = ..... **8 € / m<sup>2</sup>**

Honoraires de réalisation de l'état des lieux d'entrée = ..... **3 € / m<sup>2</sup>**

**Le montant total de ces deux lignes d'honoraires est plafonné à un mois de loyer hors charges**

Honoraires d'entremise et de négociation : 1 € / m<sup>2</sup> plafonnés à 50 € TTC

**Si le dernier locataire est resté moins de 12 mois consécutifs dans les lieux, la totalité des honoraires est réduite de moitié**

**A USAGE COMMERCIAL OU PROFESSIONNEL : 20 % HT du loyer annuel, soit 24 % TTC**

## HONORAIRES DE TRANSACTION - TOUT TYPE DE LOCAUX

Prix de vente net vendeur compris entre :	% Honoraires TTC
0 et 100 000 €	10 % avec un minimum de 2 000 €
100 001 et 150 000 €	<b>9 %</b>
150 001 et 200 000 €	<b>8 %</b>
200 001 et 250 000 €	<b>7 %</b>
250 001 et 300 000 €	<b>6 %</b>
300 001 et 450 000 €	<b>5 %</b>
Au-delà de 450 001 €	<b>4 %</b>

## HONORAIRES DE SYNDIC

Notre contrat de syndic est conforme à la loi ALUR. Compte tenu de la spécificité de chaque résidence, nous établissons nos honoraires sur devis.